

Les grands enjeux réglementaires et de supervision bancaire

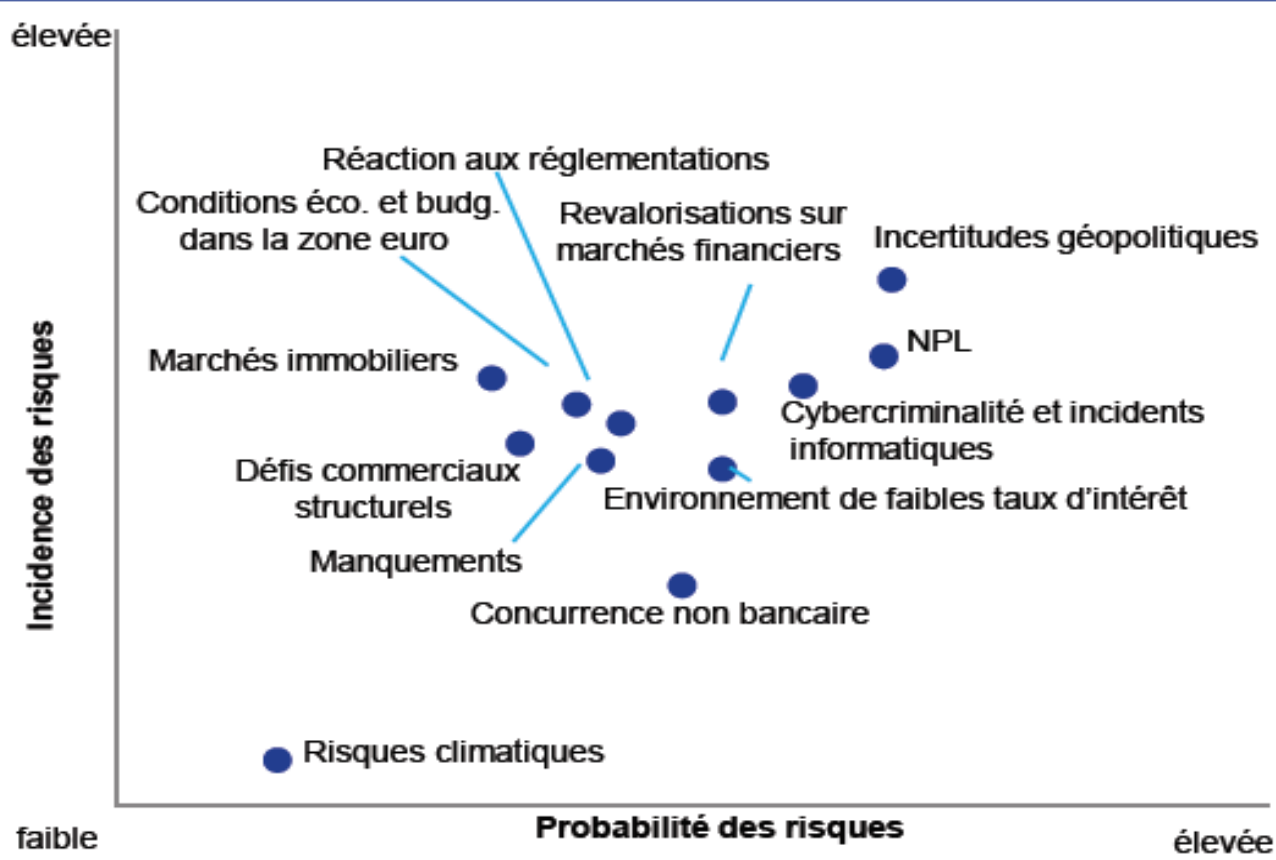
Les grands enjeux réglementaires et de supervision bancaire

1. Risques identifiés et priorités d'actions
2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

Risques identifiés et priorités d'actions

Risques identifiés par le Mécanisme de Supervision Unique (MSU)

Cartographie des risques réalisée par le MSU pour 2019



Sources : BCE et autorités compétentes nationales (ACN).

Les priorités 2019 du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) (1/2)

1 - Le risque de crédit

Suivi des lignes directrices sur les NPL



- ✓ Publication des lignes directrices sur les NPL et d'un addendum

Activités prudentielles en 2019

- Suivi des lignes directrices sur les NPL et d'un addendum
- Définition d'attentes prudentielles spécifiques à chaque banque

Qualité des critères de souscription de crédits et des expositions



- ✓ Examen des expositions immobilières

Activités prudentielles en 2019

- Évaluation de la qualité des critères de souscription de crédits, en particulier pour les nouveaux prêts
- Travaux sur place en matière d'expositions immobilières et de financement à effet de levier

2 – La gestion des risques

Examen ciblé des modèles internes



- ✓ Analyse et échanges avec les banques

Activités prudentielles en 2019

- Poursuite des échanges avec les banques
- Conclusion de la phase sur place
- Finalisation du « Guide de la BCE relatif aux modèles internes »

Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne et des liquidités internes



- ✓ Amélioration de l'ICAAP et de l'ILAAP au sein des banques

Activités prudentielles en 2019

- Renforcement des ICAAPs et ILAAP des banques et poursuite de l'intégration dans le SREP

Les priorités 2019 du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) (2/2)

2 – La gestion des risques

Risques informatiques et liés à la cyber sécurité



- ✓ Dialogue avec les banques sur le risque informatique
- ✓ Début de la déclaration des incidents de cybersécurité du MSU

Activités prudentielles en 2019

- Travaux sur place en matière de risque informatique
- Poursuite de la déclaration des incidents de cybersécurité du MSU

Tests de résistance relatifs à la liquidité



Activités prudentielles en 2019

- Évaluation de la capacité de résistance des banques aux chocs de liquidité

3 – Les risques multidimensionnels

Élaboration d'orientations pour le Brexit



- ✓ Élaboration d'orientations pour le Brexit

Activités prudentielles en 2019

- Suivi de la mise en œuvre des plans des banques concernant le Brexit

Risques de négociation et valorisation des actifs



Activités prudentielles en 2019

- Dialogue avec les banques sur leurs préparatifs en vue de la revue fondamentale du portefeuille de négociation (*Fundamental Review of Trading Book, FRTB*)
- Travaux sur place sur les questions relatives aux risques de négociation et de marché

Risques identifiés et priorités d'actions

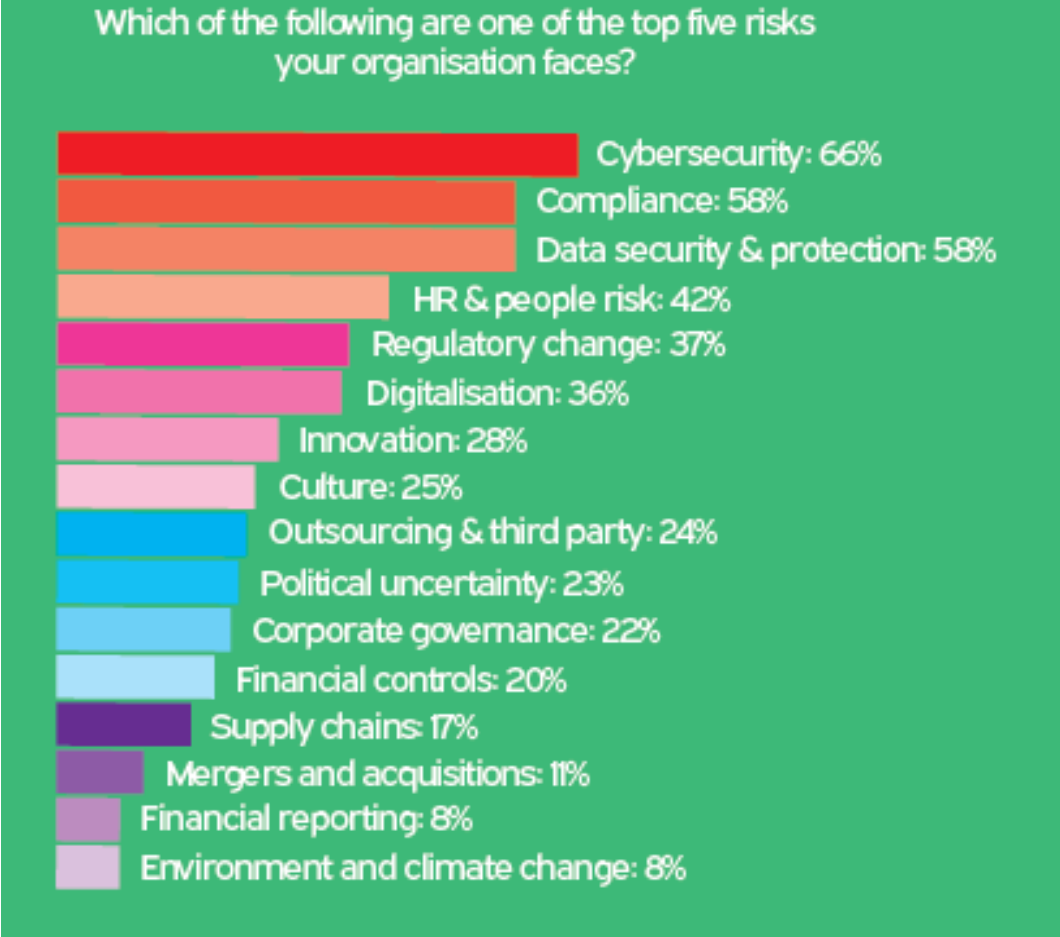
Les risques pour le système financier français

<p>1. Risques liés à l'endettement du secteur privé La poursuite de la hausse du taux d'endettement des sociétés non financières (SNF) et des ménages contraste avec l'évolution observée dans les autres pays européens. La dynamique de l'endettement des SNF est source de risques cycliques. La croissance du crédit aux ménages reste soutenue et appelle à une vigilance particulière face à un assouplissement de certains critères d'octroi de crédit.</p>	
<p>2. Risques de marché Le risque de correction abrupte des primes de risque augmente dans un contexte où les marchés financiers conservent une dynamique très positive, pour les actions et les obligations, sous l'influence de comportements pro-cycliques démontrant un appétit élevé pour le risque. Les incertitudes économiques et politiques se sont renforcées et peuvent être sources d'instabilité, notamment en lien avec la politique économique américaine et la situation italienne.</p>	
<p>3. Risques liés à l'environnement de taux d'intérêt en Europe Les institutions financières demeurent résilientes dans un environnement de taux d'intérêt historiquement bas et un contexte macroéconomique bien orienté. Cependant, la possibilité d'une hausse brutale des taux d'intérêt de long terme serait une source potentielle de risque.</p>	
<p>4. Risques liés aux changements structurels du système financier Les enjeux structurels du système financier persistent, (digitalisation maîtrise des coûts, recherche de rentabilité). L'évolution des coûts d'exploitation demeure un sujet d'attention et les institutions financières poursuivent leurs efforts d'adaptation et de transformation.</p>	
<p>  Risque systémique  Risque élevé  Risque modéré </p>	

Source : Banque de France - Évaluation des risques du système financier français • juin 2018

Risques identifiés et priorités d'actions

Les risques vus par les auditeurs internes (toutes entreprises)



Source : "Risk in Focus" – étude fondée sur les réponses de plus de 300 professionnels de l'audit interne , menée par 7 Instituts européens d'audit interne membres de l'ECIA

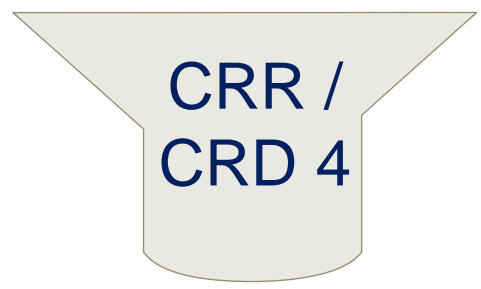
2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.1. - Le paquet bancaire CRR/CRD (1/2)



Standards internationaux

- Ratio de levier
- NSFR
- SA-CCR
- TLAC
- Grands Risques
- Risque de taux portef. bancaire
- Exposition CCP
- FRTB (reporting)



Préoccupations spécifiquement européennes



- Proportionnalité
- Périmètre
- Coussins macro-prudentiels
- IPU
- Pilier 2
- Rémunérations
- Facteurs de soutien
- Exemptions transfrontières



RTS/ITS/GL/Q&A



Transposition de CRD V en droit français



2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.1. - Le paquet bancaire CRR/CRD (2/2)

	<u>Compromis au Conseil européen</u> (ECOFIN)	<u>Compromis au Parlement européen</u> (Commission ECON)
Waivers	Suppression des propositions de la Commission	Réinsertion de ces propositions avec une restriction sur l'ampleur de l'exemption (25% de l'exigence en fonds propres minimale)
FRTB	Exigences limitées à du reporting et activées par acte délégué en 2019	Date d'application explicitement fixée au 1 ^{er} janvier 2022 mais la solution de dernier ressort au cas où la COM ne déposerait pas de proposition législative repose sur la version obsolète de FRTB de 2016
Finance verte	<i>Green supporting factor (GSF)</i>	Nouveau critère qui se substitue au GSF et consiste à évaluer si le financement a un impact soutenable positif et prendre en compte les risques liés à la non-soutenabilité
Risque de crédit		Prise en compte de 3 sujets politiques phares (i) prêts immobiliers résidentiels : allègement pour la pondération en risque de crédit ; (ii) NPL : possibilité de les exclure de l'échantillon de calibrage de la LGD lorsqu'ils font l'objet d'un dispositif d'assainissement du bilan ; (iii) garanties octroyées aux fonds
Fonds propres		Non déduction des logiciels (définition et modalités selon un règlement de l'Autorité bancaire européenne)

4. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.2. – La mise en œuvre de Bâle 3 (1/2)

La finalisation de Bâle 3 a traité des risques pondérés

Question centrale : **quelle place et quel rôle pour les modèles internes** dans le dispositif réglementaire ?



Objectif des travaux de finalisation de Bâle 3 : **restaurer la confiance dans l'évaluation des risques** réalisés par les banques

En pratique, les travaux de finalisation de Bâle 3 ont porté sur :

- **Mesure du risque de crédit** : révision en profondeur de l'approche standard et encadrement accru de l'approche notations internes
- **Mesure du risque opérationnel** : refonte du dispositif existant (nouvelle approche et fin de l'utilisation des modèles internes)
- Introduction d'un plancher (**capital output floor**) entre le calcul en méthode interne et celui en méthode standard
- Introduction d'une **exigence de levier spécifique pour les banques systémiques (G-SIBs)**, au-delà de l'exigence de 3% de capital (Tier 1).

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.2. – La mise en œuvre de Bâle 3 (2/2)

Un dispositif compatible avec un bon financement de l'économie

1 – Les études empiriques montrent que le renforcement de la solvabilité des banques est un élément important pour le développement du financement de l'économie

2 – Le renforcement des fonds propres des banques depuis la crise (plus du double) n'a pas altéré la capacité des banques à financer l'économie (en France, la croissance rapide du crédit est même un point d'attention des autorités en terme de stabilité financière)

3 – Le nouvel accord reconnaît la pratique française du crédit cautionné

4 – Certaines spécificité européennes – aujourd'hui reconnues – ne devraient pas être remises en cause :

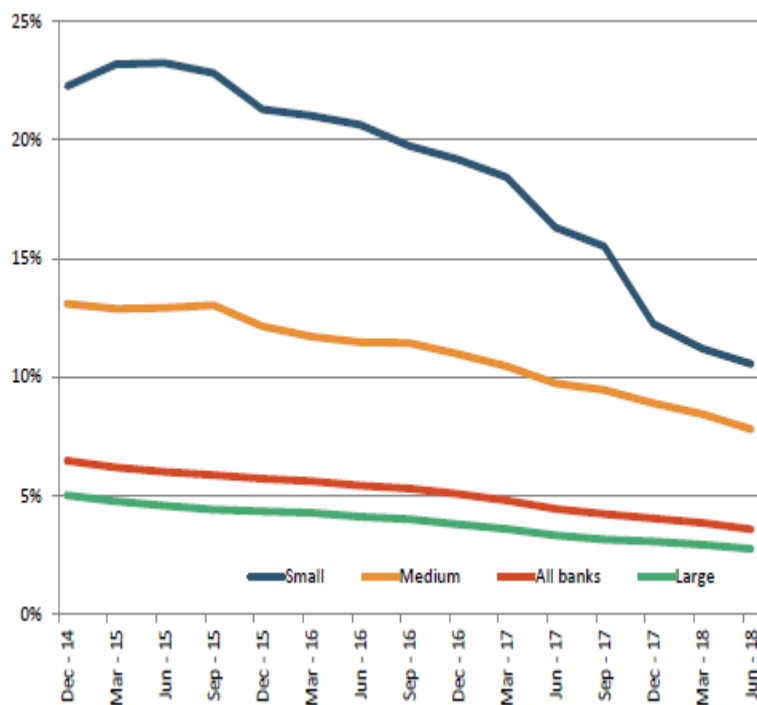
- Le crédit cautionné est reconnu équivalent au crédit hypothécaire
- Le facteur de réduction pour les PME sera étendu
- Extension du facteur de réduction pour le financement des infrastructures

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.3 – Les prêts non performants

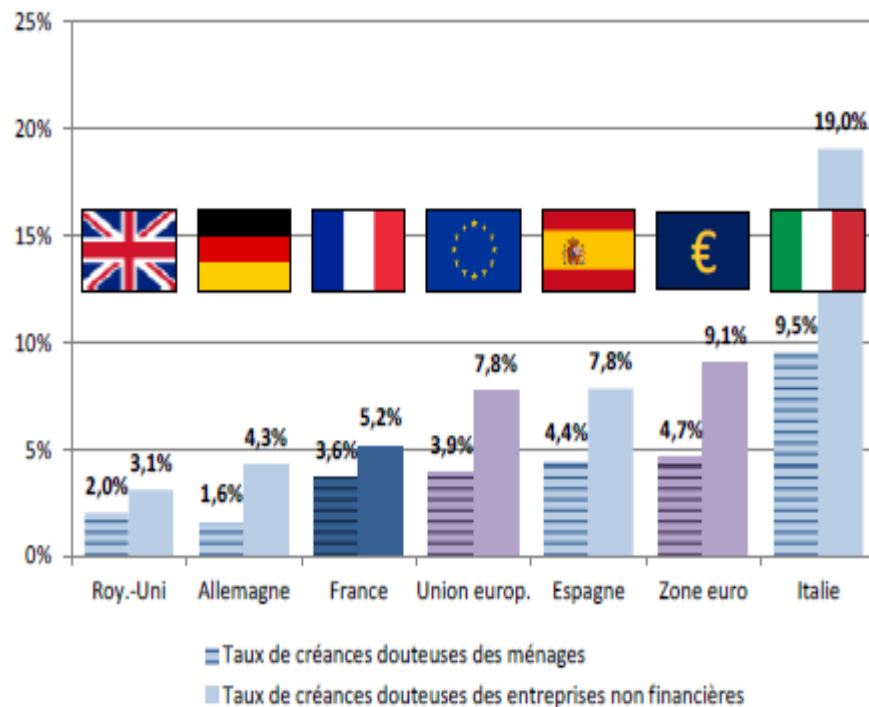
Des situations très diverses en Europe

Évolution du taux de créances non performantes



Source : EBA – Risk Dashboard – juin 2018

Taux de créances non performantes à fin 2017



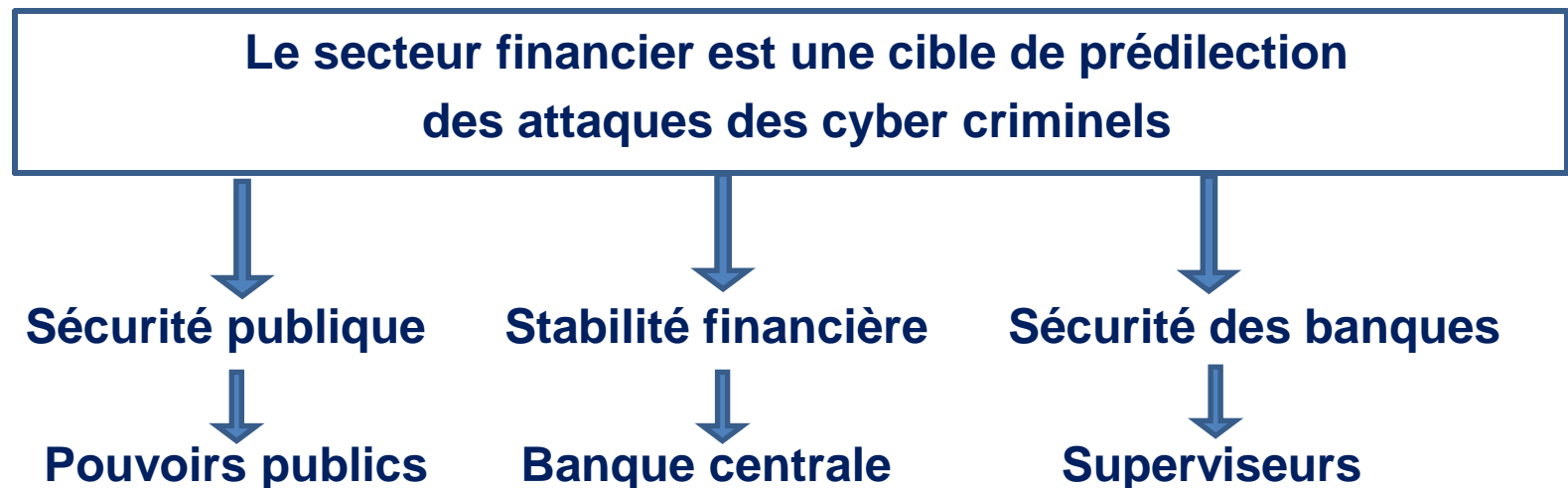
Source : ACPR
Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2017

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.4. - Le risque informatique / cyber sécurité (1/4)

Le secteur financier est particulièrement exposé avec le développement soutenu de la dématérialisation : les évolutions technologiques ont permis de réduire certains risques opérationnels (notamment d'exécution) mais avec

- l'expansion des réseaux et des technologies,
- l'ouverture des systèmes d'information aux échanges extérieurs,
- la croissance des transactions électroniques,...

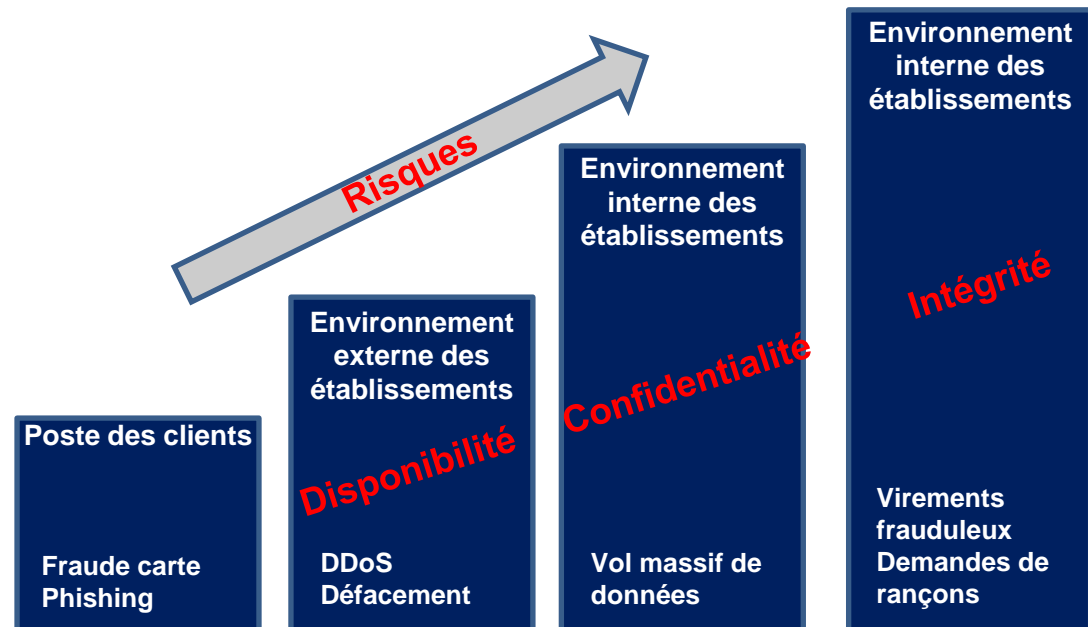


2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.4. - Le risque informatique / cyber sécurité (2/4)



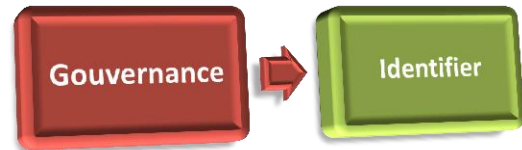
- Les systèmes des établissements sont visés
- L'impact financier augmente
- Le risque de réputation est plus fort



2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.4. - Le risque informatique / cyber sécurité (3/4)

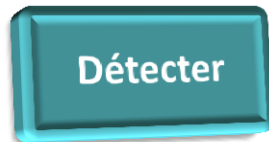
Les points d'attention identifiés en matière de cyber sécurité



- Besoin de renforcer l'implication du management
- Inventaires à actualiser des logiciels et réseaux
- Système IT hétérogènes et inter connectés
- Obsolescence et complexité des systèmes IT



- La gestion des accès est un élément majeur
- Meilleure identification des informations sensibles



- Qualité des capteurs
- Détection dans l'ensemble des systèmes IT

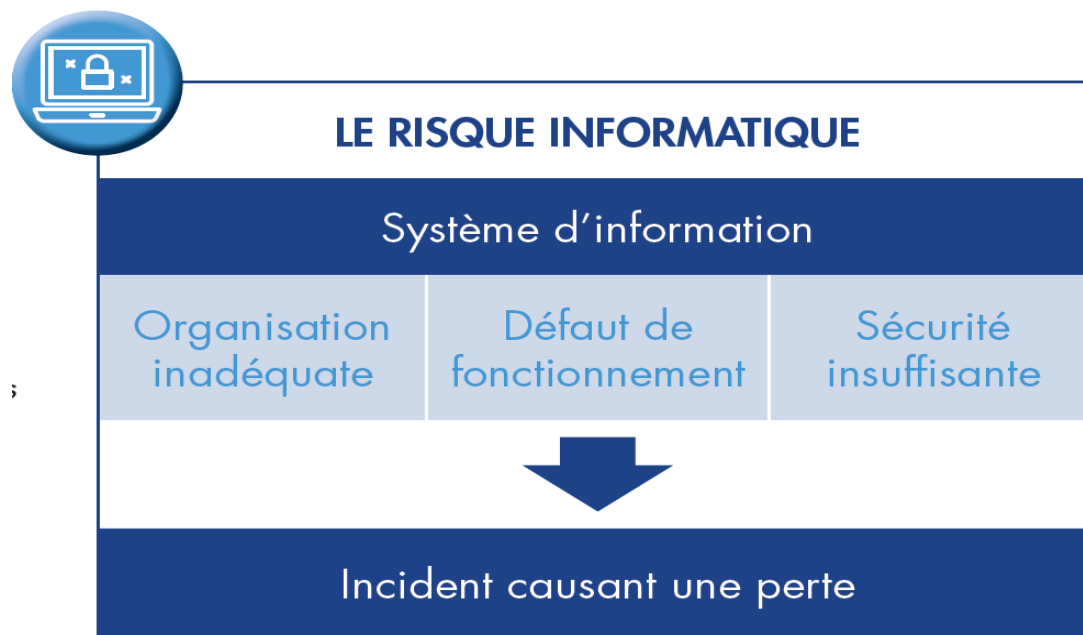


- Dispositifs de réaction et de rétablissement pas nécessairement adaptés aux cyber attaques

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.4. - Le risque informatique / cyber sécurité (4/4)

Document de réflexion de l'ACPR sur les attentes en matière de risque IT avec une catégorisation du risque informatique en trois grands domaines



Pour chaque processus

Facteurs de risque retenus



Mesures utiles ou nécessaires

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.5. – La mise en œuvre de la DSP2

Objectif : promouvoir la concurrence, la compétitivité et la sécurité des services de paiements sur le marché européen.

Mesures : encadrer des activités à risque fournies jusqu'à présent par des acteurs non régulés

- depuis le début 2018, les agrégateurs de comptes peuvent, en se fondant sur le consentement explicite du client, collecter gratuitement les informations contenues sur les comptes de paiement en recourant (mi – 2019 uniquement) à l'interface de connexion (Application Programming Interface, API) que doivent mettre à disposition les établissements de crédit
- les initiateurs de paiement, agréés par l'ACPR, ou qui auront accompli les formalités du passeport européen pour agir en France, permettent à leurs utilisateurs de régler des achats en ligne par virement par exemple.

Risques :

- sur la protection des données
- sur la sécurité des systèmes d'information

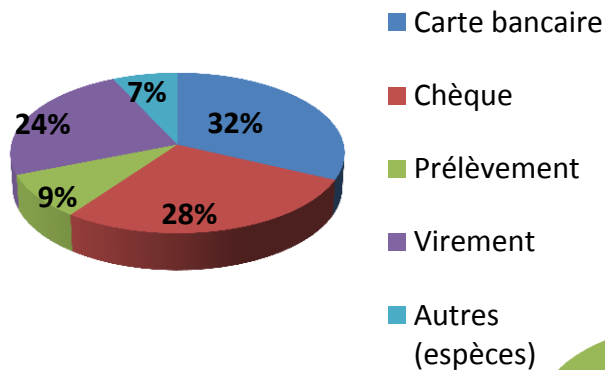
2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.6. – La protection de la clientèle (1/4)

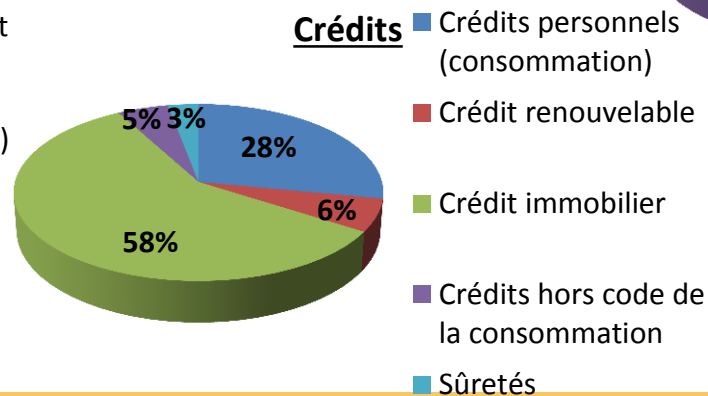
Les réclamations reçues à l'ACPR

Produits (en nombre / %)	2016		2017	
Comptes de dépôt	547	27 %	535	29 %
Crédits	626	31 %	572	31 %
Moyens de paiement	425	21 %	461	25 %
Produits d'épargne	162	8 %	129	7 %
Non spécifié	263	13 %	147	8 %

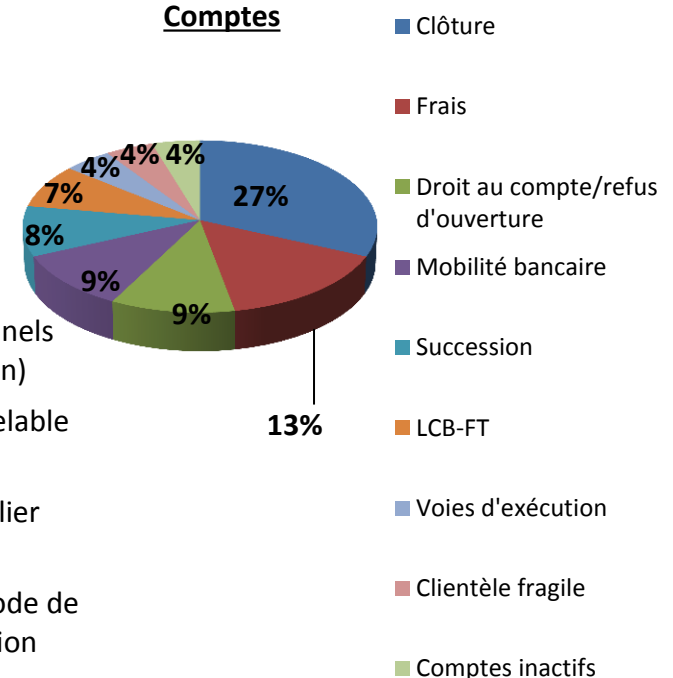
Moyens de paiement



Crédits



Comptes



2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.6. – La protection de la clientèle (2/4)

Les points d'attention mis en évidence (1/2)

☐ Comptes et opérations de paiement

- Augmentation de 8 points entre 2015 et 2017 des contestations portant sur les moyens de paiement (CB, Chèque et prélèvement)
- Les pratiques relevées :
 - Clôture (tous comptes, dont Livret A et PEL) et mobilité bancaire : non-respect des délais légaux, un échange d'informations qui peut s'avérer déficient entre établissements et émetteurs de prélèvements/virements
 - Instructions reçues de la clientèle : inexécution ou retard dans l'exécution
 - Opérations de paiement par carte bancaire : des refus de remboursement motivés, parfois, par une application discutable des textes (charge de la preuve)
 - LCB-FT : une réglementation méconnue et mal expliquée (KYC)
- Sur les réseaux sociaux : maintien des conventions au-delà du préavis, générateur de frais bancaires (clôture par le client). Suppression des services de banque en ligne avant terme (cessation des relations à l'initiative de l'établissement) ; plus généralement, détérioration de la qualité de service.

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.6. – La protection de la clientèle (3/4)

Les points d'attention mis en évidence (2/2)

❑ Crédits immobiliers

- Les refus de financement et de renégociation des contrats en cours concentrent près de 40 % des mécontentements exprimés par la clientèle.
- Les pratiques relevées
 - En matière de renégociation : accord subordonné à la vente d'autres produits bancaires ou assurantiels (calcul du TAEG), processus décisionnel long (rejet notifié tardivement)
 - En matière de remboursement par anticipation : difficultés à obtenir des décomptes de créances, dysfonctionnements dans le traitement des dossiers (délai, opérations connexes), indemnités de remboursement anticipé (montant, cas d'exonération), insuffisance de l'information communiquée aux clients
 - Ces problématiques sont également relayées sur les réseaux sociaux

❑ Crédits à la consommation

- Conditions à l'octroi contestées (refus de crédit sans motivation apparente, absence alléguée de vérification de la solvabilité), difficultés liées au remboursement anticipé (comptabilisation des écritures, respect des instructions de la clientèle)

❑ Des escroqueries ou tentatives qui ne faiblissent pas (formes très diverses)

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.6. – La protection de la clientèle (4/4)

Besoin de renforcer la contribution à l'**inclusion bancaire**

❑ Constats :

- Une offre spécifique en progression mais encore trop peu diffusée (seulement 10 % de la population éligible)
- Un montant moyen de frais très élevé (320 euros en moyenne pour les clients fragiles)

❑ Engagements :

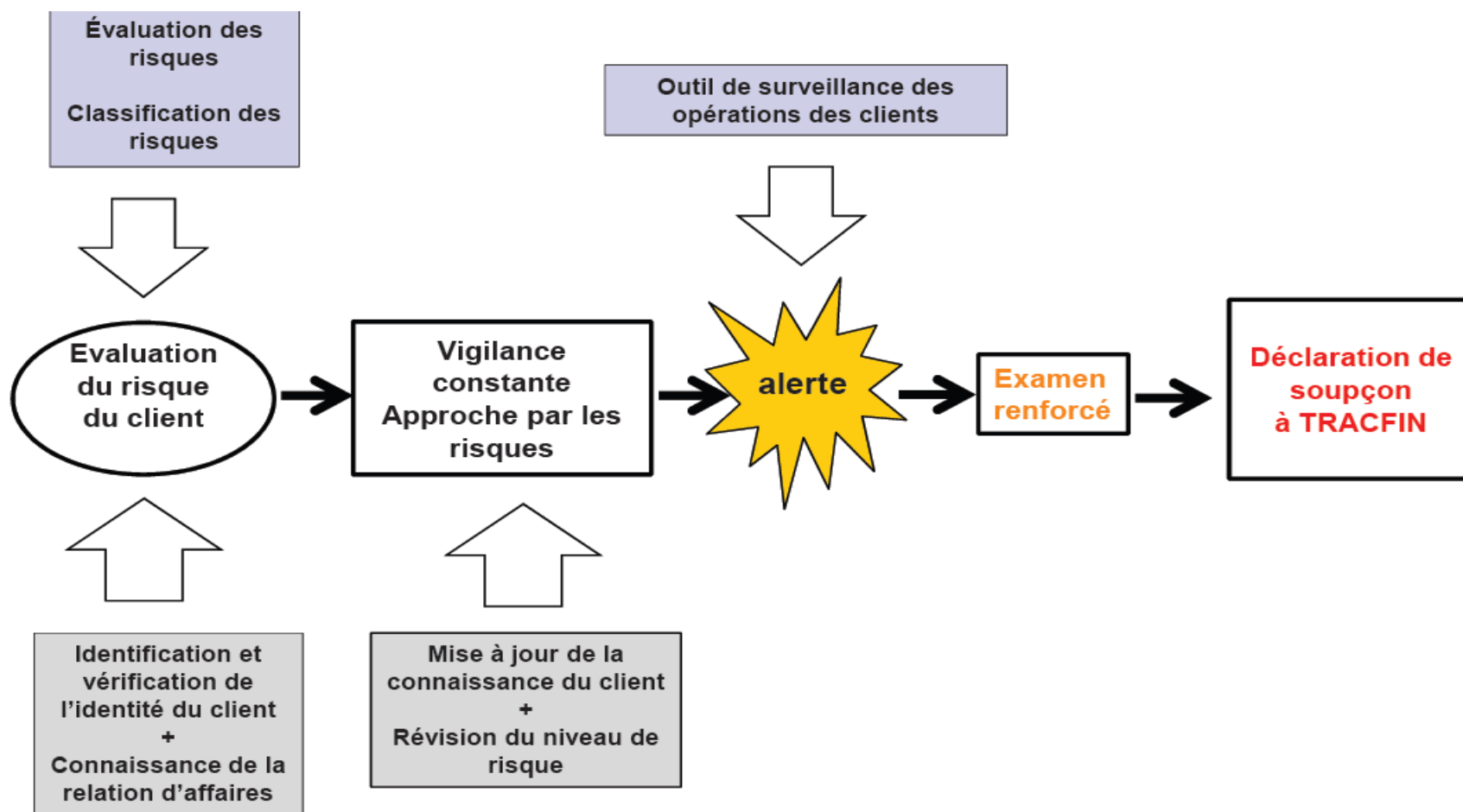
- Progression de 30 % du nombre d'offres spécifiques souscrites fin 2019 par rapport à 2017
- Suivi par l'Observatoire de l'inclusion bancaire avec un enrichissement de collecte
- Plafonnement à 20 euros par mois de tous les frais d'incident
- Plafonnement à 200 euros par an de tous les frais d'incident

❑ Contrôles par l'ACPR : sur place et sur pièces sur l'existence, la diffusion et la légalité des diverses pratiques des banques

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.7. – La lutte contre le blanchiment (1/3)

Obligation de vigilance à l'égard de la clientèle



2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.7. – La lutte contre le blanchiment (2/3)

Les points d'attention dans le cadre des contrôles de l'ACPR

- Efficacité des dispositifs de déclaration de soupçons y compris les délais de déclaration à TRACFIN
- Suite à donner aux signalements TRACFIN, notamment sur des pratiques déclaratives
- Examen de l'efficacité des dispositifs mis en place au niveau des groupes et vérification de l'application effective des mesures de vigilances équivalentes dans les filiales et succursales étrangères
- Paramétrage des dispositifs de gel des avoirs (filtrage base client et flux opérations)
- Identification fine par les établissements des risques auxquels ils sont exposés pour élaborer une classification adaptée et des diligences adéquates

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.7. – La lutte contre le blanchiment (3/3)

Quelques précisions récentes sur les obligations applicables

- Articulation entre le « droit au compte » et les obligations de connaissance du client : refus d'ouverture avec information de la Banque de France et du demandeur
- Obligations vis-à-vis des personnes politiquement exposées (PPE) : fonctions concernées / proches concernés
- Obligation d'identifier les résidences fiscales => obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne chargé de veiller à la bonne application des procédures internes assurant le respect de cette obligation

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.8. – Le risque climatique (1/3)

➤ Les risques physiques

- la hausse de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes constituent la source de risque la plus visible et la plus immédiate pour le secteur financier (710 catastrophes naturelles en 2017 ; la barre des 600 catastrophes naturelles n'a été franchie que cinq fois, mais ces cinq fois ont eu lieu au cours des six dernières années)
- le secteur des assurances est en première ligne face aux risques physiques. Toutefois, les risques physiques pourraient également largement concerner les banques, dans le cas où ils ne seraient pas couverts par les assurances : l'absence de couverture assurantielle en cas de catastrophe naturelle (protection gaps) peut augmenter le risque de crédit pour les banques

- #### ➤ Les risques de transition, ceux qui sont liés à l'ajustement vers une économie à faible émission de carbone, sont des risques de long terme moins visibles et qui ne se sont pas encore concrétisés (13 % du total net des expositions de crédit des banques françaises concernent des secteurs vulnérables aux risques de transition)

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.8. – Le risque climatique (2/3)

- **1^{ère} priorité** : identification et publication des expositions aux risques existant dans le secteur financier « la photographie des risques »
 - => besoin de disposer d'une taxonomie
 - ⇒ La loi française exige déjà que les gestionnaires d'actifs et les compagnies d'assurance publient des informations sur la façon dont ils prennent en compte le changement climatique.
- **2^{ème} priorité** : développer des tests prospectifs de résistance au changement climatique (carbon stress tests) pour les assurances et les banques « la vidéo des risques ».

2. Les grands enjeux de réglementation et de supervision

2.8. – Le risque climatique (3/3)

- **3^{ème} priorité** : mobiliser des capitaux en faveur des investissements verts et à faible émission de carbone, ce qui nécessite des investissements massifs dans trois domaines :
 - ⇒ les infrastructures et les solutions techniques, (transports, production et consommation d'énergie, agriculture ;
 - ⇒ les biens immatériels, y compris la formation continue et la recherche ;
 - ⇒ l'adaptation et l'amélioration de l'existant, notamment la réhabilitation thermique des bâtiments.

- **4^{ème} priorité** : élargir les sources de financement ; au-delà des obligations vertes, il faut plus de prêts verts, plus de financements verts en général, accessibles aux particuliers, aux PME et aux start-ups.

Merci de votre attention

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet : www.acpr.banque-france.fr

Glossaire

CRD : Capital Requirement Directive

CRR : Capital Requirement Regulation

FRTB : Fundamental review of Trading Book (traitement prudentiel des risques de marché)

ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process (processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne)

ILAAP : Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne)

IPU : Intermediate Parent Undertaking (société holding intermédiaire)

LGD : Loss Given Default (perte en cas de défaut)

NPL : Net Performing Loans (prêts non performants/créances douteuses)

NSFR : Net Stable Funding Ratio (Ratio de liquidité bancaire à un an)

TLAC : Total Loss Absorbency Capital (Exigences en matière de détention de capital ou de titres de dette susceptibles d'être convertis en cas de liquidation)